

Image not found or type unknown



## commission de l' agent immobilier

Par **faust56**, le **06/05/2009** à **23:46**

L agent immobilier qui m'a mis en relation avec l' acquereur potentiel de ma maison souhaiterait toucher la commission personnellement sans passer par son patron ( l'agence). De surcroit, il souhaiterait être payé en liquide à auteur de 10/100. Je vous demande de me donner toutes les infos possibles; légales et jurisprudentielles afin que je puisse protéger mes arrières et rester dans la légalité.

PS: l' agent immobilier en question menace de faire échouer la vente

Par **jeetendra**, le **07/05/2009** à **08:12**

bonjour, surtout ne suivez pas les conseils de cet "agent immobilier", votre seul interlocuteur c'est son patron : l'agence immobilière, [fluo]méfiance, méfiance[/fluo], bonne journée à vous